

Brochure n° 3282

Convention collective nationale  
IDCC : 1875. – **CABINETS ET CLINIQUES VÉTÉRINAIRES**  
**(Personnel salarié)**

AVENANT N° 72 DU 16 NOVEMBRE 2017  
RELATIF À LA VALEUR DU POINT CONVENTIONNEL

NOR : *ASET1751126M*  
IDCC : 1875

Entre  
SNVEL

D'une part, et  
CSFV CFTC  
FNAA CFE-CGC  
FGA CFDT  
FSPSS FO  
FESSAD UNSA

D'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

Réunis en commission nationale paritaire le 16 novembre 2017, dans le cadre de la réunion de négociation annuelle des salaires, les partenaires sociaux signataires ont convenu de fixer la valeur minimale du point à 14,96 € sur la base de 151,67 heures à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Fait à Paris, le 16 novembre 2017.

(Suivent les signatures.)